

Déclaration d'intention de réaliser les travaux de réhabilitation de la rocade Sud-Est du boulevard des Tansoba

Le Ministre des Infrastructures a l'honneur de porter à la connaissance du public que le Gouvernement du Burkina Faso a engagé diverses actions en vue de permettre d'une part, une bonne structuration du réseau de voirie de la ville de Ouagadougou et d'autre part, d'assurer la mobilité interne et la fluidité des gros porteurs vers Ouaga-Inter qui est un passage obligatoire.

Pour ce faire, le Gouvernement a entrepris la réalisation des travaux de réhabilitation de la Rocade Sud-Est connue sous le nom de « Boulevard Circulaire » OU « Boulevard des Tansoba », tronçon on situe à Ouagadougou , dans la province du Kadiogo entre l'échangeur de l'Est et celui de Ouaga 2000. Ces travaux permettront une amélioration des conditions de circulation, la lutte contre l'insécurité routière tout en améliorant le cadre de vie des populations locales.

Le projet est constitué d'une chaussée de 2x2 voies d'une largeur de 3,50 mètres chacune, de deux pistes cyclables de 3,5 mètres chacune, de deux accotements de 0,5 mètre chacun, d'un terre-plein central (TPC) de 4 mètres et de trottoirs de 2 mètres de part et d'autre de la route. Le dispositif de drainage sera composé de caniveaux couvrant tout le linéaire de la route.

L'emprise réservée au projet est d'environ soixante (60) mètres sur un linéaire total de 6,970 Km. Le projet traverse les secteurs 46 et 51 de l'Arrondissement

11, les secteurs 42, 43 et 44 de l'Arrondissement 10 et les secteurs 21, 22, 23 et 24 de l'Arrondissement 5.

La réalisation du projet est financée par un don accordé par l'Etat Japonais pour un montant de cinq milliards huit cent un million (5 801 000 000) de yen japonais soit environ trente milliards deux cent quatre-vingt-un millions deux cent vingt mille (30 281 220 000) francs CFA. La durée des travaux est de trente-cinq (35) mois.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique pour les détenteurs de droits réels immobiliers et propriétaires terriens situés dans les emprises du projet, une enquête d'utilité publique sera ouverte dans les différentes localités traversées par le projet. Cette enquête auprès des populations se déroulera sur une période de deux semaines après la présente déclaration d'intention afin d'assurer une large information sur le projet et susciter leur adhésion.

Le Ministre des Infrastructures



Éric Wendenmanegha BOUGOUMA
Officier de l'Ordre National

